



**Département de la Savoie - Commune de CESSENS**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°16/2011 (suite et fin)**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la convention proposée
- AUTORISE le Maire à signer la convention entre la Commune de CESSENS et le SIVU du RIGOLET
- CHARGE le secrétariat d'établir dès la signature de la convention, le mandat correspondant à 80 % de la participation financière due par la Commune de CESSENS, soit 6 100 €, le solde, soit 1526.45 € sera versé ultérieurement sur demande du SIVU du Rigolet.

**N°17/2011**

**OBJET : TARIF 2011 DE L'EAU**

Monsieur le Maire rappelle que, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011, la Commune de CESSENS a délégué sa mission de service public à la SAUR en signant un contrat d'affermage qui se terminera le 31 octobre 2022. Il convient donc de fixer le tarif applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011.

Il rappelle aux conseillers les prix appliqués par la SAUR pour la distribution de l'eau sur la Commune de CESSENS :

- Part fixe : 18.14€ H.T.
- Prix du m<sup>3</sup> : 0.3553€ H.T.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de tenir compte, pour déterminer le prix applicable aux abonnés, en plus de l'achat de l'eau au SIVU du RIGOLET, des nombreux travaux à faire sur les installations existantes et notamment la mise aux normes des poteaux incendies.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE de conserver à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011, les tarifs fixés pour l'année 2011, qui comprennent la part communale et la part du délégataire, soit :

- Part fixe : 100 € HT
- Prix du m<sup>3</sup> : 1.2750 € HT

**N°18/2011**

**OBJET : ACQUISITION D'UN TRACTEUR DE DENEIGEMENT ET D'UNE EPAREUSE**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'une consultation a été lancée sous la forme d'un Marché à Procédure Adaptée, pour l'acquisition du matériel suivant :

- LOT n°1 : acquisition d'un tracteur de déneigement avec saleuse et reprise de l'ancien matériel communal
- LOT n°2 : acquisition d'une épaveuse

Il informe les conseillers que 4 entreprises ont répondu au MAPA et présente aux conseillers le tableau des offres qui a été établi par le groupe de travail selon les critères de notation suivants :

Département de la Savoie - Commune de CESSENS  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°18/2011 (suite et fin)**

- Le prix : 50%
- La valeur technique : 40%
- Les délais : 10%

Il signale à ses conseillers que l'entreprise BOUVIER a obtenu la meilleure note pour les deux lots.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du tableau récapitulatif des offres et après avoir délibéré :

- APPROUVE le choix de l'entreprise BOUVIER pour un montant de :  
Lot n°1 : 58 300€ HT comprenant un tracteur New Holland T6010 à relevage hydraulique, plus Electrocommand EDC- cabine 4RM + saleuse autochargeuse Hydrac type SL-R  
Lot n°2 : 17 700€ HT comprenant une Epareuse Rousseau THEA 500 PA
- AUTORISE le Maire à signer les pièces du marché.

**N°19/2011**

**OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE 2011**

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que la commission « voirie » a recensé les besoins urgents de réfection de la voirie communale. Elle propose de réaliser le tronçon entre « Domian » et « Chavanne », très abimé, avec un busage du caniveau au lieu-dit « Chavanne ».

Des devis ont été demandés pour ces travaux. Le Maire donne connaissance de ces devis et invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ▲ APPROUVE la décision de la commission « voirie » pour les travaux à réaliser en 2011,
  - ▲ DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE d'un montant de :
    - 2 736 €, HT (3 272.26 € TTC) pour le goudronnage sur la partie busée au lieu-dit « Chavanne » (le busage sera réalisé par l'employé communal)
    - 10 580 € HT (12 653.68 € TTC) pour le revêtement entre les deux hameaux.
  - ▲ charge Monsieur le Maire de signer les bons de commande correspondants.

\_\_\_\_\_

Département de la Savoie - Commune de CESSENS  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°20/2011**

**OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE 2012 - DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que la commission « voirie » a recensé les besoins de réfection de la voirie communale.

M. le Maire explique à ses conseillers la réforme des conditions d'attribution des subventions « voirie » au FDEC.

Il propose pour 2012, compte tenu des propositions de la commission, de terminer les tronçons entre les hameaux de Piollat et Grange, très abimés, ainsi que le tronçon reliant le carrefour des VC n°2 et n°3 au lieu-dit « les Mazures » : cette réalisation permettra la réfection globale de la VC n° 2 qui relie les hameaux de « Chez Grange », « Topy », « Piollat » et « Grange » depuis le Chef-lieu.

Des devis ont été demandés pour ces travaux. Le Maire donne connaissance de ces devis et invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

▲ APPROUVE la décision de la commission « voirie » pour les travaux à réaliser en 2012,

▲ DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE d'un montant de 87658 €, HT (104 838.97 € TTC) pour le dépôt de la demande de subvention,

▲ DECIDE de demander une subvention au Conseil Général, au titre de la répartition cantonale du FDEC 2012,

▲ DIT que les crédits correspondants seront prévus au B.P 2012, sous réserve de l'obtention d'une aide financière du Conseil Général.

**N°21/2011**

**OBJET : DEGREVEMENT SUITE FUITE D'EAU**

Monsieur le Maire informe les conseillers de la visite de M. Bruno PETELLAT, et de sa demande de dégrèvement suite à une fuite très importante survenue sur la conduite, après son compteur, après le 31 mars, date du dernier relevé de la SAUR.

La fuite d'eau est évaluée à 1 200 m<sup>3</sup> alors que son relevé annuel moyen sur les trois dernières années est de 85 m<sup>3</sup>.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal DECIDE, à titre exceptionnel, compte tenu de l'importance de la fuite d'accorder un dégrèvement de 50 % sur la facturation à venir, sachant que les travaux de remise en état de la conduite ont été effectués dès la constatation de la fuite.

Département de la Savoie - Commune de CESSENS  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire clôt la séance à 23h00. Délibérations du jour numérotées de 15 à 21.

**Signatures des conseillers municipaux présents**

Yves Grange	Fernand Bontron	Bernadette Cathelin	Claude Abry
Myriam Forrat	Jean Paul Bontron	Roland Toinet	Christophe Vagneux
Odile Gattelet	Régis Petellat	Nicole Abry	